

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 23 JANVIER 2017

Session extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-Milly (846), des Indes de Niapereville, tenue au centre communautaire, située au 119, Rueville, à Saint-Jean-de-Milly le Mercredi le 23 janvier 2017.

Présents présents les conseillers du Conseil municipal :

Monsieur Alain Louette, au poste No. 2,
Madame Marie-Luce Rivest, au poste No.3,
Monsieur Pierre Labbé, au poste No. 4,
Madame Mélanie Le Lacroix, au poste No. 6.

Était absent : Madame Charlene Poirier, au poste No. 5,
Monsieur Guy Duroy, au poste No. 5.

Direction de la santé

Madame Lise Sauriol, médecin, ouvre la séance et la présente.

Monsieur Jean-Pierre Capet, directeur général/coordinateur technique est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Un seul (1) processus était présent dans la salle.

Direction de la santé

Madame la médecin infirmière Fanchonnet, que la séance extraordinaire est ouverte à 19h00.

20170101, Adoption de l'ordre du jour

Les conseillers du Conseil municipal ont été avisés de la convocation, au moins 48 heures avant la tenue de la séance extraordinaire, et ont proposé par Madame Mélanie Le Lacroix, appuyé par Madame Mélanie Le Lacroix et il est résolu (176/2017-01-01) que les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour, à savoir :

Sur : *En second lecture*

PAR COURRIEL

A.1

Monsieur les conseillers Charlene Poirier, Marie-Luce Rivest, Mélanie Le Lacroix et Monsieur les conseillers Alain Louette, Pierre Labbé et Guy Duroy.

Par la présente, vous êtes convoqués au 119, rue Rueville, le 23 janvier 2017, à une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Jean-de-Milly.

ORDRE DU JOUR

1. Présence des membres et adoption de l'ordre du jour.
2. Révision adoptant un mode de certification pour les infrastructures de privatisation (salle d'été) en comité.
3. Adoption du règlement 2017-011 pour fixer le taux de taxe municipale et les conditions de perception et de facturation de l'électricité 2017.
4. Adoption d'une constitution au poste de directeur des SM (municipalité) suite au décès de madame de Monsieur Kevin Hamelin.
5. Actes de révision conditionnel le règlement sur les permis et certificats d'occupation.
6. Lecture de la séance spéciale.